Forum mondial de l’A.I.S.S.

(Bruxelles, 14 X 2019)

Numérisation et transition technologique

ou

Les institutions publiques belges

de

sécurité sociale (I.P.S.S.),

«best practices» en jaune Merckx

par

Pierre Vandervorst

Président du Conseil d’administration de Smals

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*«On mesure l’importance*

*d’un événement à la longueur*

*de la durée qu’il achève.»*

*Michel Serres*

1. D’or

Mesdames, Messieurs,

Chers Amis de la Sécurité sociale venus du Monde entier, et de Belgique,

Bonjour!!!

Je ne doute pas un instant que, sachant que vous alliez rejoindre Bruxelles, vous avez été attentifs à ce qui s’y passait d’autre en 2019 que notre Forum mondial, d’exceptionnel aussi, comme cet hommage rendu à notre Eddy Merckx national pour les 50 ans de sa première victoire dans le Tour de France, ce tour commémorant lui-même les 100 ans de son maillot jaune destiné au meneur puis au vainqueur.

Je ne doute pas davantage que, ce faisant, comme moi, vous ne vous êtes pas arrêtés au seul palmarès du plus grand champion cycliste de tous les temps, au quantitatif. Votre préférence a été à ce qui nous était montré d’exemplaire, à ce qui nous était offert comme modèle à suivre, comme figure d’inspiration.

Habiller les IPSS belges de jaune Merckx (Soleil), d’or, comme je le propose dans mon titre, ce n’est donc pas se contenter d’énumérer, de commenter leurs nombreux «Awards» décrochés ces dernières années, c’est mettre en avant ce qui les a motivées, activées, soutenues depuis qu’elles existent, ce qui, au jour le jour, a fait qu’elles ont accompli au mieux leurs missions, leur métier, avec le souci de ne pas décevoir leurs «supporters», leurs gestionnaires représentant leurs destinataires finaux.

Cet or, le trésor d’une certaine réussite, est à trouver, pour le partager, dans une histoire qui sera, faute de temps, à peine esquissée, mais qui contient suffisamment d’ingrédients, de recettes locales à mettre, s’il y a lieu, au goût, à la saveur d’autres, de chez vous.

Je partirai des «racines» profondes. J’évoquerai les «mises en orbite» marquantes. Je lancerai l’une ou l’autre «sonde» susceptible d’ouvrir aux chemins d’avenir.

1. Racines

Les racines des I.P.S.S. belges sont, pour aller à l’essentiel par un très grand raccourci, le fruit d’une belle clandestinité, paritaire, employeurs-travailleurs, vécue pendant la seconde guerre mondiale, durant l’occupation, et qui a survécu par après en gestion paritaire à géométrie variable.

Toutes les couvertures de sécurité sociale dont nous bénéficions en Belgique aujourd’hui, sont, dans leur forme regroupée, élargie, généralisée, obligatoire issues d’un texte signé en pleine offensive von Rundstedt, en pleine bataille des Ardennes, au dernier et sanglant coup de poker d’Hitler. Ce texte trouve son origine dans le «Projet d’accord de solidarité sociale» conclu discrètement, secrètement par un comité patronal-ouvrier soutenu par de hauts fonctionnaires, auquel se joindra l’une ou l’autre personnalité politique, dont Achille Van Acker qui en réalisera comme Ministre responsable la transposition légale pour tout ce qui a trait à la Sécu. Et cette transposition légale, c’est l’arrêté-loi du 28 décembre 1944 qui va fêter ses 75 ans, relayé le 27 juin 1969, il y a 50 ans, par la loi dite O.N.S.S. (Office national de sécurité sociale), qui en sera le nouvel habit pour des principes confirmés.

Notre panoplie complète de protection sociale vient de là, imprégnée de concertation sociale, de pré-tripartisme, dans la ligne de la Déclaration de Philadelphie du 10 mai 1944, il y a également 75 ans.

1. Mises en orbite

Depuis ce coup d’envoi, la sécurité sociale belge, avec ses I.P.S.S., est restée à la pointe de la bonne gouvernance publique, a ouvert l’E-temps dans toute l’Administration du Royaume.

On peut, à nouveau en chaussant ses bottes de sept lieues, retenir 6 mises en orbite principales, six modules ou orbiteurs arrimés dans notre espace Sécu, qui sont nos clés de succès.

* Le premier module, présent dès le début ainsi qu’on vient de le voir, est le module «participatif» construit sur le concept de gestion paritaire. Ce concept peut être décliné selon plusieurs formules associant dans les organes de gestion des représentants de ceux qui sont concernés, les employeurs, les travailleurs, leurs familles, etc., c’est-à-dire de ceux qui vont être touchés par l’action des institutions ou des services ainsi gérés. Peuvent s’y ajouter des représentants de l’Autorité. Une attention prioritaire et constante est accordée aux assurés sociaux, aux citoyens visés, aux entreprises contributrices.
* Le deuxième module, en place tout au début lui aussi, est le module «ICT».

Tout est parti de la mécanographie. Selon un certain Renatus, journaliste au journal **Le Soir**, dans son édition des 4-5 janvier 1945, l’arrêté-loi du 28 décembre 1944 comporte une innovation «peut-être la plus importante» d’un point de vue pratique, à savoir le recours à l’apport de la mécanographie, à l’époque nouvelle technologie anticipant celles de l’information et de la communication (NTIC), testée dans le régime des allocations familiales, et sans laquelle on n’aurait pas pu lancer la réforme aussi vite et avec aussi peu de ratés.

Depuis, la sécu n’a cessé de recourir aux supports techniques qui vont progressivement se fondre dans ce que l’on appelle l’informatique, le numérique, et lui permettre de se moderniser en permanence, notamment fin des années quatre-vingts – début des années nonantes, au moment où «Le Monde de la Toile nous a gagné», par la création de la Banque-carrefour de la sécurité sociale, et puis par le déploiement de l’«e-government» belge de la sécurité sociale, qui a fait l’objet d’un nombre impressionnant de reconnaissances tant dans le Royaume qu’en Europe et dans le Monde, où il s’est imposé comme «best practice». La monographie de présentation y fait allusion.

La distinction la plus prestigieuse, la première obtenue par une entité publique belge, a été celle du «Public Service Award» qui lui a été décerné par l’O.N.U., l’Organisation des Nations Unies, le 23 juin 2006, à son siège central de New York dans la catégorie «Utilisation des technologies de l’information et de la communication par l’administration publique».

Mais bien d’autres Awards ont souligné l’intérêt de nos réalisations, dont récemment:

* En 2016 (le 1er décembre), à Bruxelles, le projet «G-Cloud» piloté par les I.P.S.S., pour elles et les services publics fédéraux, a été le grand gagnant des e-Gov Awards décernés par Agoria, l’organisation ou association professionnelle des entreprises technologiques oeuvrant dans le Royaume. Ce premier prix, celui du «super award» chapeautant les six catégories en compétition, valorise l’infrastructure IT partagée mise en place et source d’économies d’échelle substantielles. Agoria souligne qu’un «projet d’une telle ampleur, avec un tel impact et autant tourné vers l’avenir, ne passe pas inaperçu». On devrait pouvoir s’étendre sur ce G-Cloud qui promeut une infrastructure de base et des services communs, une réutilisation des composants logiciels, un encouragement à développer de tels composants réutilisables, le lancement de marchés collectifs, la rationalisation de la collaboration avec le secteur privé, le regroupement des besoins, le bénéfice de mêmes tarifs, la simplification des charges administratives. Chaque usager du G-Cloud va finalement pouvoir se consacrer prioritairement à son «core business», à ses applications informatiques propres, faites sur mesure ou flexibles, libéré pour le commun du souci de se préoccuper du bon fonctionnement, de l’entretien, de la mise à jour, que ce soit en termes de traitement des données (compute), de réseaux (network) et de stockage de données (storage), soit en infrastructure dite «dure», sans oublier tout ce qui touche à l’infrastructure dite «douce», les mails, la téléphonie, la sécurité, etc. Un catalogue tant des services offerts que des éléments réutilisables les plus courants est à disposition.
* En 2019, cette année (le 14 mai), à Bakou, en Azerbaïdjan, les I.P.S.S. ont reçu le Prix A.I.S.S. des bonnes pratiques en Europe pour la numérisation et l’automatisation de leurs services. On a pu souligner le recours aux technologies modernes telles que «l’orientation-service et objet», l’usage de normes ouvertes, du concept de réutilisation, de l’informatique «en nuage», l’attention portée aux synergies, etc., et ceci dans un contexte d’échange de données dans leur secteur entre tous ses acteurs ainsi qu’entre ces derniers «et les entreprises et les citoyens, échange effectué au moyen d’une plateforme d’interopérabilité fonctionnelle et technique intégrée, conforme à des normes de sécurité strictes». Ce «modèle est perçu à travers le monde comme un nouveau paradigme de collaboration à long terme», «pour un système de protection sociale efficace et performant».
* Ce qui a permis au Secrétaire général de notre association, Monsieur Marcelo Abi – Ramia Caetano, de dire de la Belgique qu’elle est une «figure de proue dans la numérisation et l’automatisation»!!!
* Toujours en 2019, cette année (le 11 juin), à Bucarest, en Roumanie, la plateforme eHealth, une de nos I.P.S.S., a été reconnue «initiative européenne de service IT partagés porteuse du plus grand impact sur les citoyens ou les entreprises» dans le cadre de la deuxième conférence patronnée par la Commission européenne, sa direction générale de l’informatique, portant sur le thème «sharing and reuse of IT solutions».
* Dans l’ombre, mais omniprésent, un troisième module s’impose, le module «Smals», soit celui d’une association sans but lucratif, de statut privé, créée il y a 80 ans quand elle s’appelait «Société de mécanographie pour l’application des lois sociales» ou, plus familièrement, «La Mécano».

Smals assiste, à des degrés divers, les I.P.S.S. pour leur gestion de l’information, soit en s’occupant directement de cette gestion, soit en mettant à leur disposition, elles qui relèvent du secteur public, les collaborateurs IT dont elles ont besoin et ce aux conditions du marché.

* Du module «Smals», dont le Conseil d’administration est très largement composé des patrons ou administrateurs généraux des I.P.S.S., on passe assez naturellement au quatrième module, le module «collégial», à ce Collège que les I.P.S.S. ont créé d’initiative il y a 25 ans, le premier de ce type dans la Fonction publique belge.

Ce Collège a été décisif dans l’évolution entrevue de la gouvernance des I.P.S.S. et la reconnaissance de celles-ci comme «Best practice». Il est tout spécialement à l’origine du module suivant, le module contractuel, qu’il a arraché au politique à force de ténacité, de cohésion, d’invention.

* Cinquième module, le module «contractuel». Les I.P.S.S. expérimentent depuis près de 20 ans la technique du contrat d’administration, instrument novateur de management interne mais aussi moyen d’audit social permanent de leur bon fonctionnement. Il s’agit d’une manière inédite d’articuler la relation entre le pouvoir exécutif, politique, l’Etat (voire la Région), représenté par le Gouvernement, et les entités administratives sociales du pays, de passer d’un régime de pure autorité à un régime de recherche de contractualisation avancée, de faire l’expérience d’une forme de tripartisme organisationnel, chaque contrat étant discuté, conclu entre le Gouvernement, l’Autorité et l’Institution comme telle, gérée paritairement.
* Sixième module enfin, le module «financier». La Gouvernance financière de la Sécurité sociale a été fondamentalement revue en 1994-1995. On parle désormais de gestion financière globale, d’une gestion qui globalise les recettes, qui permet de mieux appréhender la Sécu, par ce biais, comme un tout dans lequel il est mis fin au financement sectoriel, branche par branche. Désormais, les recettes globalisées ne sont plus redistribuées selon des taux prédéfinis ou une clé de répartition fixe. Quasi tous les moyens financiers prévus, [traditionnels comme les cotisations sociales des employeurs et des travailleurs, la subvention de l’Etat, ou novateurs en tant qu’alternatifs,] sont regroupés en une seule bourse, commune, et répartis directement dans les branches ou secteurs selon les besoins. Et en cas d’insuffisance de ceux-ci, par hypothèse, l’O.N.S.S. est tenu de la couvrir en recourant à l’emprunt. Cette réforme est aussi intéressante en ce qu’elle fait progresser, après le régime des travailleurs indépendants, vers une gestion dite tripartite salariée, à l’image, encore imparfaite, de celle qui caractérise l’O.I.T.: à côté du Comité de gestion ordinaire de l’O.N.S.S., a été créé un Comité de gestion distinct, celui dit de la sécurité sociale, dans lequel siègent, à côté des représentants classiques que sont les interlocuteurs sociaux (employeurs, travailleurs), des représentants de l’Autorité, ou du Gouvernement. Il y a là les prémisses d’une autre façon de décider dans le secteur public, avec davantage de participation, de transparence, de dialogue direct et régulier à «trois».

1. Sondes

Chers Amis, Chers Collègues,

Il y eut les matelots de Christophe Colomb, de Marco Polo, de Vasco de Gama, de tant d’autres qui scrutaient l’horizon en quête de terres nouvelles.

En ce vingt et unième siècle débutant, ce sont des sondes qui guettent par approche ou in situ le spectre des choses à découvrir ou qui changent et vont nourrir notre demain, avec en toile de fond, pour ce qui nous concerne et l’A.I.S.S., la sécurité sociale, ce bien, ce patrimoine commun.

J’en ai retenu trois, qui sont en soi parfaitement transnationales et qui méritent bien plus de développements que ce que je puis vous en dire:

* celle du «tripartisme» repensé;
* celle du «qualitarisme» large ;
* celle de l’«égalitarisme» convaincu.

De leur récolte dépendra me semble-t-il notre aptitude à peser sur le contenu même de la Sécu, qui n’était pas mon propos, et à mouler ce contenu dans le paysage neuf, avec ses besoins identifiés et ses moyens dégagés.

De leur récolte dépendra aussi notre capacité à bien arbitrer, confrontés que nous sommes à des tendances multiples en matière de TIC, dont le choix d’une infrastructure ou d’un réseau «blockchain», dont celui des domaines dans lesquels appliquer l’intelligence artificielle (I.A.) pour m’en tenir à deux cas qui n’épuisent pas le thème.

* Première sonde, celle du «tripartisme repensé».

L’expérience, longue et plutôt fructueuse de l’O.I.T. à cet égard, doit servir de référence. La gestion financière globale belge de la sécurité sociale des travailleurs salariés, qui s’inscrit dans la ligne d’un «tripartisme en construction », avec son Comité de gestion de la sécurité sociale («The Tripartite Supervisory Board of the Belgian Social Security System»), spécifique, n’a jamais réussi à à passer à la dimension d’un tripartisme de décision, de confection, pour diverses raisons.

Nous devons tous, je crois, faire progresser nos pratiques de tripartisme, et pour un tel tripartisme en bonne santé, veiller à ce que le dialogue entre les interlocuteurs sociaux (employeurs-travailleurs) en devienne ou en reste le levier incontournable. Nous devons faire du tripartisme universel de l’OIT, poussé aussi loin que possible, notre propre tripartisme.

* Deuxième sonde, celle du «qualitarisme» large.

«S’acheminer vers un mieux», c’est d’un autre côté mettre ses pas dans l’étrier de la «qualité», qui exprime «une quête d’excellence»11 , voire un «idéal de perfection», cette « qualité » à laquelle le philosophe belge Pascal Chabot vient de consacrer un traité dense et éclairant, le Traité des libres qualités, qui ne fait que conforter, de façon très argumentée, la pertinence des «Lignes directrices de l’A.I.S.S.» sur la «Qualité des services » et leur définition en matière de sécurité sociale.

Certes, tout ce que l’on s’est permis de mettre en avant pour les I.P.S.S. porte sur les technologies choisies et maîtrisées, sur des applications remarquables dont on attend d’abord qu’elles fonctionnent. Mais ce fonctionnement doit «se muer en qualitarisme, qui, à la fonction utile, ajoute la qualité». Outre l’impératif de faire fonctionner convenablement les machines, leurs logiciels, il convient de voir si ce qui techniquement marche, se réalise en apportant du positif, sans effets négatifs, notamment énergivores, en amont, en aval13, est de qualité élargie.

Ceci toujours en prenant en compte l’environnement de travail et l’environnement sociétal, les conditions de travail, la façon de manager les collaborateurs, la qualité de l’exercice du pouvoir, la résilience ou capacité à absorber les chocs, à se transformer, etc., etc..

Lisons et appliquons Chabot.

* Troisième sonde, celle de l’«égalitarisme» convaincu.

La même année, 1989, que le vote du projet de la loi «Banque-carrefour» belge de la sécurité sociale, de notre régulateur de vision, de coordination, d’impulsion, tout a commencé pour l’invention et la co-fondation du «World Wide Web», lorsque Tim Berners-Lee, l’Anglais, et Robert Cailliau, le Belge, «proposèrent un système d’informations distribué basé sur l’hypertexte à destination du Cern», ce qui va devenir le web, «le plus puissant des logiciels pour diffuser l’information sur Internet».

Le but n’est pas ici de décrire le parcours de cette autre histoire extraordinaire, mais de rappeler combien les deux hommes, tout au long de celle-ci, n’ont cessé de croire «ardemment dans l’idéal démocratique d’un système d’informations partagé», de défendre une philosophie de la gratuité, de la disponibilité totale du logiciel informatique. Pour eux, le web doit faire partie du domaine public.

Tout dépendra donc en définitive de son bon usage, en qualité élargie, à l’abri, si possible, de tout ce qui débouche sur l’inégal, les inégalités négatives, dont celle de la fracture numérique.

Mais il y a également, pour prendre une illustration d’actualité portée par le développement rapide des technologies de l’information, il y a celle de la 5G qui va non seulement en accentuer la vitesse mais aussi la capacité de transmission des données, donc des algorithmes de plus en plus envahissants, instruments de pouvoirs inédits, de la robotique collaborative ou cobotique, de ce qu’on appelle l’intelligence artificielle (I.A.), et j’en passe.

L’une des grandes questions qui se posent dans une telle caverne d’Ali Baba, outre tout le questionnement par exemple d’un Luc de Brabandere à la recherche des principes d’un humanisme numérique dans son Homo Informatix, c’est celle de savoir ce que l’on va, ce que l’on veut faire de tout cela. Faut-il en faire ou en laisser faire un projet néolibéral de marché, étatique de développement, ou doit-on, dans le social, orienter ces technologies pour sauvegarder, consolider, développer notre protection sociale, ainsi que le suggère le sociologue espagnol Manuel Castells, auteur d’une trilogie respectée consacrée à L’ère de l’informatique?

\*

Mesdames, Messieurs,

Chers Amis de la Sécurité sociale, grand merci pour votre attention.

Il ne faut jamais oublier de fêter ce qui ne peut, quoi qu’il arrive, mourir et nous fait collectivement, humainement grandir.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Plan

1. D’or
2. Racines
3. Mises en orbite  
    - Le module «participatif»  
    - Le module «ICT»  
    - Le module «Smals»  
    - Le module «collégial»  
    - Le module «contractuel»  
    - Le module «financier»
4. Sondes  
    - Le «tripartisme repensé»  
    - Le «qualitarisme large»  
    - L’«égalitarisme convaincu»

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_